

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE :

Toutes nos factures sont payables au grand comptant :

- a) Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.
- b) Toute fourniture reste notre propriété jusqu'au paiement intégral des sommes dues.
- c) Tout retard de paiement entraînera une majoration, de plein droit et sans mise en demeure préalable de 12% l'an, **augmentée d'une indemnité forfaitaire et irréductible de 17%, avec un minimum de 75€**. Outre cet intérêt, le montant de nos factures pourra également être majoré de 12,50€ pour un courrier envoyé et de 25€ pour le déplacement d'une personne. Les dépens de justice et les éventuels frais de défense seront en outre à charge du débiteur.
- d) Conformément à l'article 32.15 de la Loi du 14/07/1991 modifiée par la Loi du 06/04/2010 à l'article 74.17 sur les pratiques du commerce, il est précisé que les présentes conditions générales contractuelles sont d'application réciproque entre les parties.
- e) Toute contestation, pour être recevable, doit être notifiée, sous huitaine, par recommandé, dès réception de la facture.

En cas de contestation, seuls les Tribunaux de Marche-en-Famenne seront compétents.